

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Relatif au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) s'est engagée par délibération du Conseil Communautaire dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un document de planification à la fois stratégique et opérationnel, qui a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques suivantes :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Renforcement du stockage carbone
- Maîtrise de la consommation énergétique
- Productions et consommations d'énergies renouvelables et de récupération
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Productions biosourcées autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique
- Dynamisation et développement de l'économie circulaire.

Le PCAET est construit en étroite articulation avec le Schéma de cohérence territoriale permettant une continuité des politiques territoriales. Le Plan Climat, élaboré à l'échelle des 19 communes du territoire, a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025. En application des dispositions de l'article L 123-19 du Code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie dématérialisée est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet du PCAET avant son approbation finale.

Cette consultation réalisée par voie dématérialisée aura lieu

à partir du jeudi 1^{er} octobre 2026 - 12h jusqu'au lundi 2 novembre 2026 - 12h00 inclus.

Le dossier de consultation sera disponible et accessible :

- depuis le site internet de la CCO : <https://www.ccoisans.fr/project/pcaet-oisans/>
- en format papier à l'accueil de la CCO, 1bis rue Humbert 38520 Le Bourg-d'Oisans, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ✓ Le diagnostic air énergie climat
- ✓ Le rapport stratégique
- ✓ Les fiches actions
- ✓ L'évaluation environnementale avec :
 - l'état initial de l'environnement,
 - l'évaluation environnementale stratégique du plan climat
- ✓ Le résumé non technique avec :
 - Les indicateurs de suivi
- ✓ Le bilan de la concertation
- ✓ L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) du 7 avril 2026,
- ✓ L'avis de la Préfète de Région en date du 3 mars 2026,
- ✓ Le mémoire en réponse aux avis,
- ✓ La délibération arrêtant le PCAET en date du 11/12/2025.

Durant toute la période de consultation, le public pourra présenter ses observations et contributions par mail à l'adresse suivante : planclimat@ccoisans.fr

Et par courrier postal à l'adresse suivante :

Communauté de communes de l'Oisans

Plan Climat Oisans

1bis rue Humbert BP50 38520 Le Bourg-d'Oisans

Les observations réalisées en dehors de la période de consultation, soit après le 2 novembre 2026 12h00, ne seront pas prises en considération.

Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant au moins trois mois à compter de sa publication par voie dématérialisée sur le site internet de la CCO.

Le projet de PCAET pourra être ajusté pour tenir compte des observations émises durant la consultation publique avant son approbation finale par le Conseil communautaire.